

VIVRE ENSEMBLE AU COLLEGE SAINT-HUBERT



Section fondamentale (M1 à P3)
Avenue Jean Van Horenbeeck, 196
1160 Auderghem
02/660.84.16
Direction : Géraldine VALENTIN
direction.vh@sthub.be



Section primaire (P4 à P6)
Avenue Joseph Chaudron, 115
1160 Auderghem
02/673.92.46
Direction : Benjamin LELOUP
direction.chaudron@sthub.be

Secrétariat sections fondamentale et primaire
Michèle DELDIME
secretariat@sthub.be

PRESENTATION DU COLLEGE

- Mot des directions
- L'équipe éducative

PROJETS ET PARTICIPATION

- Projet d'établissement
- Projet éducatif
- Règlement de l'école

SECONDE LANGUE – ANIMATIONS

- Néerlandais
- Eveil aux langues
- Animation pastorale
- Conseil des élèves
- Activités sportives
- Séances de psychomotricité
- Activités de dépaysement
- Activités parascolaires

PARTENAIRES ET SERVICES

- Les parents et le collège
- Charte du ou de la délégué(e) de classe
- Centre PMS
- Centre PSE (promotion et santé à l'école)
- Services (repas-avantages sociaux – frais divers)

INFOS PRATIQUES

- Mobilité
- Horaire
- Calendrier scolaire

Mot des directions

Vivre ensemble est un beau projet mais qui suppose que les personnes concernées soient au clair avec le projet à vivre.

Le présent carnet se propose de donner une idée la plus complète possible de ce que l'école peut offrir et surtout du projet de vie que nous voulons réaliser ensemble. C'est une sorte de contrat à durée déterminée.

Parents et enseignants sont tous éducateurs et ont en commun la recherche du "mieux possible" pour les enfants dont ils ont la charge.

Soyons des exemples pour ces futurs adultes par des actes concrets qui montrent la voie à suivre. La pédagogie de l'exemple reste sans doute la meilleure et surtout la plus compréhensible par le plus grand nombre.

C'est en apprenant à vivre ensemble que des gestes de solidarité, de partage et d'aide aux plus faibles seront réalité. C'est aussi en apprenant à s'exprimer devant les autres, en énonçant son point de vue et en écoutant d'autres avis en vue de réaliser une œuvre commune que les fondements de la démocratie participative seront intégrés par les enfants. Nous tenterons de faire vivre tout cela au quotidien dans notre école et grâce au Conseil de coopération qui a lieu dans chaque classe.

Voilà un programme de tous les jours auquel nous sommes invités à participer dès que nous émettons le désir de faire partie de la grande famille du Collège Saint-Hubert.

Nos deux sites se sont engagés à travailler dans la continuité en ayant le souci de créer des liens de collaboration et d'entraide et en vivant des projets communs.

Nous souhaitons à chacun et chacune une excellente année scolaire !

Géraldine Valentin et Benjamin Leloup

■ PROJET D'ETABLISSEMENT

Les directions, les professeurs, le Pouvoir organisateur et les Parents des élèves des sections fondamentale et primaire du Collège Saint-Hubert, après en avoir délibéré ensemble au sein du Conseil de Participation, retiennent les quatre options prioritaires suivantes.

Ils souhaitent :

1. Une école qui contribue à plus de justice.

Une école qui réduit les distances et œuvre pour plus de solidarité. Des enseignants déchargés de classe s'occupent des enfants en difficulté et favorisent le travail par petits groupes.

2. Une école ouverte sur la vie.

Une école qui intègre des technologies de l'information et de la communication, qui fait acquérir aux jeunes des compétences, des savoir-faire, des savoir-réfléchir qui leur permettront d'intervenir de manière constructive dans un monde complexe. Assimiler un large bagage de connaissances n'aura de sens que si celles-ci sont mobilisables hors du contexte scolaire.

Une école ouverte sur les langues avec un éveil dès l'école maternelle où on proposera aux enfants de manière ludique des activités qui intègrent des mots d'autres langues.

Une école qui fédère et développe toutes les actions qui visent à conscientiser notre communauté scolaire à la nécessité de préserver notre environnement, et à agir pour que notre espace de vie, immédiat mais aussi plus lointain, soit sauvégarde.

3. Une école qui permette l'expression et l'éducation à la liberté.

Une école éducative et témoin de liberté, un lieu où se poursuit l'éducation à la vie sociale qui implique de la part de tous une attitude d'attention, d'écoute et de respect.

4. Une école qui permette aux jeunes de donner un sens à leur vie.

Un lieu de questionnement et de témoignage dans le respect du cheminement de chacun. Un lieu où chacun est respecté et encouragé à témoigner de sa vérité, dans le respect de la vérité des autres pour que tous se sentent à l'aise dans une communauté qui veut construire une société plus fraternelle.

■ PROJET EDUCATIF

« Ensuite ils se sont regardés les uns les autres, ils se sont regardés et ils se sont reconnus, reconnus dans leur volonté de construire tous ensemble un monde sans cesse nouveau.

Un monde fait de bonne volonté, fondé sur la conscience aiguë de l'éternelle misère de la condition humaine ; un monde éclairé finalement par rien d'autre que par le seul amour de Dieu ».

Texte scellé dans la première pierre de notre Collège

C'est dans cette perspective que le Collège se veut une école d'épanouissement du cœur et de l'esprit :

Ecole de respect de l'autre

- ❖ Respecter l'autre dans les multiples aspects de sa personne et s'enrichir des différences mutuelles ;
- ❖ Accepter les règles de vie comme expression du respect de l'autre ;
- ❖ Participer à l'élaboration d'un cadre de vie favorisant les relations humaines et personnelles ;
- ❖ Assumer sa responsabilité dans la société, dans et hors du collège, en particulier vis-à-vis de ceux qui sont en difficulté.

Ecole d'éducation à la liberté

- ❖ Apprendre à se connaître soi-même ;
- ❖ Valoriser le sens de la gratuité ;
- ❖ Eveiller, former et informer ;
- ❖ Eduquer au sens critique ;
- ❖ Favoriser le travail créatif.

Ecole d'humanisme chrétien

- ❖ Découvrir à la lumière du passé mais pour notre temps, les valeurs permanentes de l'homme et s'efforcer de les vivre selon la perspective du Message du Christ.
- ❖ Le projet éducatif du Collège Saint-Hubert s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de l'enseignement catholique défini dans « Missions de l'Ecole Chrétienne ».*

* (conseil général de l'Enseignement Catholique 20 mai 95)

▪ REGLEMENT DE L'ECOLE - Toi qui vis à St-Hubert...

Arrivée - garderie

- Avant d'arriver à l'école, tu auras pris un bon petit-déjeuner après avoir passé une bonne nuit de sommeil.
- De 7h30 à 8h00, tu dois rejoindre le responsable et rester sous sa surveillance.
- Tu resteras dans la cour de récréation de 8h00 à 8h30. Ni toi, ni tes parents ne circuleront dans les bâtiments.
- A 15h30, sur le site Van Horenbeeck, tes parents t'attendront dans la première partie de la cour devant la ligne rouge.

En activité

- La cour de récréation est une aire de jeu, les zones de plantation ne le sont pas. Tu veilleras donc à ne pas y jouer.
- La nature et ton environnement tu respecteras en déposant tes déchets dans les poubelles appropriées : jaune, bleue ou grise. Ne jette pas tes déchets à terre. Laisse ton école propre et accueillante.
- L'accès aux bâtiments est interdit en dehors des heures de cours et de l'étude.
- Laisse les toilettes propres et n'oublie pas de tirer la chasse. Tu n'y joueras pas avec de l'eau et tu ne t'y attarderas pas pour discuter. Pas besoin non plus de faire de l'escalade !
- Pour la collation, tu donneras ta préférence aux fruits, aux fruits secs ou aux légumes.
- Dans la cour de récréation, n'oublie pas d'être fair-play. Tu respecteras les heures d'occupation des terrains. Tu ne joueras pas à la balle en dehors des terrains de basket et de football.
- Si un ballon sort de la cour, signale-le à la personne qui surveille qui te donnera l'autorisation d'aller le chercher.

SITE VAN HORENBEECK

Différentes zones sont organisées dans la cour de récréation tant du côté maternelle que primaire. Ton professeur prendra soin de te les expliquer. Tu recevras également un joli carnet illustré reprenant toutes les informations.

SITE CHAUDRON

Tu peux jouer avec une petite balle de tennis sur le mur sans fenêtre de l'ancien bâtiment.
Pas de ballon en cuir !
En cas de pluie, tu t'abriteras sous le préau ou dans le hall où tu devras rester calme. Tu ne pourras pas y courir.

Entrée des classes

- Dès qu'il sonne, tu te mettras en rang le plus rapidement possible devant le bâtiment. A l'intérieur, tu circuleras calmement, sans jouer.

SITE VAN HORENBECK

- Si tu es en maternelle, tu seras accueilli au plus tard jusque 8h30, comme pour la section primaire. A partir de 8h15, tes parents te déposeront dans la cour de récréation et ne rentreront plus dans le bâtiment.
- Si tu es en primaire, tes parents pourront te conduire jusqu'à la grille de la cour de récréation jusque 8h15. Après 8h15, tu rejoindras en autonomie la cour de récréation.
- L'accès par l'avenue Lessire est définitivement fermé.

Retard

Après 3 retards, tes parents seront avertis par courrier par la direction en vue d'une justification.

Savoir-vivre

- Lorsque le directeur ou la directrice entre en classe, tu resteras assis et tu écouteras les consignes en silence.
- Chaque jour, tu te rendras à l'école avec ton cartable et tout le matériel nécessaire pour un bon travail.
- Tu auras toujours avec toi ton journal de classe ainsi que les documents signés par tes parents.
- Au contact de tes copains et copines, comme à celui de tout adulte, tu soigneras ton vocabulaire pour qu'il soit respectueux de chacun.
- S'il fait beau, tes vêtements inutiles seront accrochés au porte-manteau. Surveille également la façon de t'habiller. L'école n'est pas un terrain de sport, ni une plage. Le vernis à ongles n'est pas autorisé.

- Les chewing-gums ne sont pas autorisés.
- Au réfectoire, tu marcheras vers ta table dans le calme. Tu chuchoteras à table. Tu ne lanceras aucun papier. Tu resteras assis durant toute la durée du repas. En sortant, tu jetteras tes déchets dans la bonne poubelle et tu n'oublieras pas de ranger ton verre, ton bol,..

SITE CHAUDRON

Si tu as apporté ton GSM, il restera éteint dans ton cartable.

Et pour les parents...

Les parents quittent l'enceinte du collège à 8h30 et viennent chercher leur enfant à 18h00 au plus tard.

→ Tu trouveras le règlement complet de notre école dans le document ROI disponible sur le site Internet de l'école.

SECONDE LANGUE – ANIMATIONS

▪ NEERLANDAIS

L'apprentissage du néerlandais débute en 3ème primaire à raison de 3 périodes de 50 minutes par semaine. Ce rythme sera conservé en 4ème année primaire.

Les élèves bénéficient de 5 leçons par semaine en 5ème et 6ème années. Ces cours sont dispensés par des professeurs spécialisés.

L'objectif poursuivi en 3ème et 4ème est de donner l'envie aux enfants de communiquer autrement. Ils prennent conscience de l'ouverture aux autres que cela entraîne. Leur apprentissage s'inscrit dans la vie quotidienne via le jeu, la découverte et la rencontre de l'autre.

De nombreux champs lexicaux sont exploités et illustrés. Les enfants sont capables d'exprimer des idées, des envies, des demandes par des petites phrases simples. La matière est réactivée tout au long de l'année au travers d'activités variées orales et écrites.

En 5ème et 6ème années, l'accent est mis sur le développement des 4 compétences de base dont les objectifs sont d'amener les enfants à maîtriser des savoirs et à s'intégrer avec confiance dans la vie économique, sociale et culturelle.

L'objectif principal est la communication qui s'articule autour de 4 compétences: écouter, parler, lire et écrire.

Une langue n'est jamais définitivement acquise sans une étude quotidienne du vocabulaire appris en classe.

- **EVEIL AUX LANGUES**

Dans le cadre du Tronc Commun, un cours d'éveil aux langues, à raison d'une période par semaine, est dispensé en 1ère, 2ème, 3ème maternelle ainsi qu'en 1ère et 2ème primaire.

Au niveau de la section maternelle, ce cours est orienté vers une approche globale (découverte & sensibilisation à plusieurs langues) tandis qu'au niveau primaire, ce cours est plus spécifiquement orienté vers la découverte du néerlandais.

- **ANIMATION PASTORALE**

"Notre école est chrétienne"

Elle choisit le Christ comme référence explicite de sa réflexion et de son action. Elle essaie de proposer et de vivre l'esprit de l'Évangile.

Elle est au service de l'Homme et s'adresse à chacun là où il en est dans sa recherche de sens, tout en respectant sa liberté.

Elle voudrait permettre à tous de prendre conscience de la présence du Seigneur ressuscité au cœur de notre vie pour, ensuite, mieux le fêter, le goûter, le célébrer à travers tous les événements de la vie scolaire et familiale.

▪ CONSEIL DES ELEVES

Sur le site Chaudron, les délégués des élèves de chaque classe se réunissent une fois par mois lors du Conseil des élèves afin de discuter des projets de l'école et de veiller au bien-être de tous les élèves.

▪ ACTIVITES SPORTIVES

Cours d'éducation physique

Tenue :

- ✓ Sandales blanches sans lacets
- ✓ T-shirt blanc ou gris clair (pour ceux qui le désirent, un t-shirt gris clair avec le logo du Collège est disponible au prix de 10€ chez le professeur d'éducation physique).
- ✓ Short bleu marine

Toute dispense pour le cours d'éducation physique doit être couverte par un certificat médical.

- ❖ Des journées sportives au centre sportif de la Forêt de Soignes sont organisées pour les enfants de la section primaire et pour la section maternelle :
 - 1 journée pour les M2 et M3
 - 2 journées pour les P1 et P2
 - 1 journée pour les P3, P4, P5 et P6
- ❖ Des cours de natation sont organisés pour les élèves de P5 et P6 au Calypso 2000.

■ SEANCES DE PSYCHOMOTRICITE

Séances de psychomotricité

2 périodes par semaine pour les classes maternelles

1 période par semaine pour les 1ères et 2èmes primaires

Pour les classes de maternelles

Tenue : Vêtements amples, sandales de gym ou pieds nus.

La séance de psychomotricité permet à l'enfant :

- de développer ses capacités motrices, affectives et cognitives ;
- de prendre conscience de soi, de son corps, des autres et de son environnement spatio-temporel par le jeu, activité naturelle chez l'enfant.

"C'est dans le jeu, dans l'éducation du geste, dès l'enfance, que s'établira pour l'avenir l'harmonie entre l'affectivité, la motricité, l'intelligence dont dépendra la personnalité adulte." Wallon

"Rien n'est coupé de rien et ce que tu ne comprendras pas dans ton corps, tu ne le comprendras nulle part ailleurs." Y. Bergé

"Prendre un enfant par la main, et l'emmener vers demain, pour lui donner la confiance en son pas, prendre un enfant dans ses bras". Y. Duteil

La méthode Aucouturier qui est appliquée lors des séances de psychomotricité est une activité globale qui aide au développement psychologique de l'enfant par le média corporel et approche l'enfant dans toutes les composantes de sa personnalité. Elle libère la communication et la création.

Pour les 1ères et 2èmes primaires,

Votre enfant bénéficiera d'1h par semaine de Motricité Intégrée en plus des 2 périodes d'Education Physique.

L'enfant peut rencontrer des difficultés lors de l'intégration de nouveaux apprentissages vus en classe, une approche complémentaire par le Jeu et le Corps peut l'aider à les assimiler de manières différentes. Un cours de Motricité Intégrée a vu le jour il y a une dizaine d'année au Collège.

Apprendre avec son corps en s'amusant et ce, par le jeu.

Donner du sens aux différentes activités.

Mettre « l'activité physique » au service d'un apprentissage cognitif, mêler l'apprentissage au mouvement.

Les séances sont établies en concertation avec les enseignants de P1 & P2 et un feedback permet de voir l'évolution de chaque enfant.

▪ ACTIVITE DE DEPAYSEMENT

Les classes de dépaysement invitent à la découverte d'un milieu, à l'utilisation de tous les sens dans une démarche d'observation. La vie en groupe appelle chaque élève à se dépasser et à découvrir sa personnalité.

Classes de neige en Suisse réservées aux élèves de 6ème primaire (du vendredi 12/12/25 au vendredi 19/12/25)

Prix: 720€

Classes vertes à Rémersdael réservées aux élèves de 3ème et 4ème primaire (du 20/04/26 au 24/04/26)

Prix : environ 260€

Un problème financier ne peut en aucun cas être un obstacle à la participation d'un enfant.

▪ ACTIVITES PARASCOLAIRES

De nombreuses activités ludiques, sportives et récréatives sont proposées au Collège sur les temps de midi, durant l'accueil du soir et le mercredi après-midi.

Des activités sportives et créatives sont également organisées par la Commune d'Auderghem le mercredi après-midi. Chaque semestre, une circulaire-programme est diffusée sur le site de la Commune.

Vacances scolaires

Les ASBL partenaires de l'école (ASBL BACO et ASBL ECLOSION) organisent des stages au Collège durant les congés d'automne, de détente, de printemps et d'été.

La Commune d'Auderghem offre également un choix d'activités durant les vacances d'automne (Toussaint), d'hiver (Noël), de détente (carnaval), et grandes vacances (voir site de la Commune).

PARTENAIRES ET SERVICES

▪ LES PARENTS ET LE COLLEGE

Les parents participent activement à la vie de l'école au travers de l'Association de Parents et souhaitent collaborer avec l'Equipe Educative pour le bien-être et l'épanouissement de leurs enfants.

L'A.P. représente les parents aux différents échelons et organes représentatifs de la vie de l'école.

Les délégués des parents élus en début d'année assurent le lien direct et concret entre les parents, les enfants et l'enseignant dans chaque classe.

Le Bureau de l'A.P. est constitué d'un petit groupe de parents engagés de manière plus permanente. Il assure la coordination entre les délégués de classe.

Les membres du Bureau assurent, dans un souci de collaboration positive et constructive, la représentation des parents au sein du Pouvoir organisateur, du Conseil de participation et du Comité des fêtes.

L'Association de Parents souhaite mobiliser le plus grand nombre de parents autour du Projet d'Etablissement.

Une question, une proposition, des compétences,... ou tout simplement un peu de temps disponible à consacrer à l'école, n'hésitez pas à contacter Monsieur Herssens, Président de l'Association de Parents.

▪ **CHARTE DU OU DE LA DELEGUEE DE LA CLASSE**

Une bonne classe, ce sont des enfants heureux, un professeur épanoui, des matières à assimiler dans la joie, une vie quotidienne agréable pour tous et des activités intéressantes. Tout ceci ne peut se faire sans l'implication de tous !

Devenez délégué (e) de classe...

Afin de vous guider dans ce rôle, voici la charte des délégué(e)s de notre école.

Le (la) délégué (e) de classe est :

- Un trait d'union entre le/la titulaire de la classe et les parents.
- Un lien entre les parents, le bureau de l'Association des Parents et le collège.
- Un animateur du groupe des parents de la classe en collaboration avec le titulaire.
- Un élément positif et apaisant dans la gestion de conflits éventuels.
- Un bénévole rétribué par le soutien des parents.
- Un relai indispensable pour la fête scolaire.

Le (la) délégué (e) de classe n'est pas :

- Un responsable de la pédagogie au sein de la classe.
- Un psychologue chargé de résoudre les problèmes individuels des enfants et des parents.
- Un bureau de réclamation.

Ce qu'apporte le (la) délégué (e) :

- Un contact régulier et constructif avec le (la) titulaire de la classe.
- A la demande de l'enseignant (e), procurer de l'aide à l'encadrement pour certaines activités en classe (bricolages, fête de Noël,...) ou sorties de classe (visite de musée, théâtre,...).
- L'organisation, en collaboration avec le (la) titulaire, d'une ou plusieurs activités extra scolaires pour créer, assez vite, une dynamique de classe (dîner de classe, après-midi balade, goûter, petit déjeuner,...).
- Une source d'information pour les parents de la classe en participant aux réunions ponctuelles liées aux activités de la classe, en participant à l'assemblée des parents pour y représenter la classe, en gardant le contact avec le représentant désigné du Bureau de l'Association des Parents afin d'échanger les informations utiles.

ON COMPTE SUR VOTRE ENTHOUSIASME !

- CENTRE PMS
-

Le Collège Saint-Hubert travaille en collaboration avec ...



Centre PMS Libre de Woluwé 3
Place de l'Alma 3
1200 Bruxelles
02/896.54.53

Nous accueillons les demandes des parents et/ou des enseignants concernant un enfant en difficulté ou pour lequel des questions sont posées par rapport à son évolution. Ces questions ou difficultés peuvent concerner le domaine de ses apprentissages, de son contexte familial ou social, de son comportement, de son orientation, de sa santé, etc.

Contact : Nathalie Nannan & Kitty Vander Elst
(02.896.54.53)

- **CENTRE PSE (PROMOTION ET SANTE A L'ECOLE)**

La section fondamentale travaille en collaboration avec l'équipe médico-sociale de l'antenne de

P.S.E. libre de Bruxelles-Capitale asbl
Antenne de Watermael-Boitsfort
Avenue Alfred Solvay, 2a
1170 Bruxelles
tél: 02.672.18.66 ou psel.wb@promotionsanté.be

Les examens médicaux prévus par la loi sont obligatoires en 2^{ème} et 6^{ème} primaire ainsi qu'en 1^{ère} et 3^{ème} maternelle.

Exclusivement préventifs, ils comprennent un examen biométrique et clinique. La loi donne aux parents la faculté de refuser l'équipe proposée. Dans ce cas, il y a obligation de faire procéder à l'examen requis par une autre équipe agréée par la Communauté Française endéans les trois mois.

En 4^{ème} primaire, un test d'acuité visuelle sera réalisé à l'école.

En 6^{ème} primaire, plusieurs animations sont proposées dans le cadre de l'Evras, en collaboration avec le planning familial d'Auderghem et le centre PSE.

▪ SERVICES (REPAS – AVANTAGES SOCIAUX – FRAIS DIVERS)

Restauration :

- Repas chauds (primaires Van Horenbeeck & Chaudron : 6.50€/jour – maternelles 6€/jour)
- Potage (1.40€/jour) – Uniquement pour les classes de primaire (P1 à P6)
- Pique-nique (uniquement) : aucun frais

L'inscription aux repas est ANNUELLE. Aucune commande de repas occasionnel ne se fera en cours d'année.

En cas d'absence, pour annuler un repas, veuillez envoyer un mail à secretariat@sthub.be en mentionnant « annulation de repas/nom et prénom de l'enfant/classe », cela AVANT 8h50. Tout mail reçu après 8h50 ne sera pas pris en compte.

Lors des excursions scolaires, les repas seront automatiquement décommandés. Les potages non pris ne seront pas remboursés.

L'inscription aux repas chauds n'est acceptée que si toutes les factures antérieures ont été payées.

Intervention des parents dans les avantages sociaux :

L'intervention des parents s'élève à :

1,30 € par jour et par famille pour les enfants fréquentant soit la surveillance de garderies, avant ou après les heures de classe jusque 16h25, soit la surveillance du déjeuner. Les avantages sociaux sont repris dans l'attestation de garderie délivrée par le Collège.

Frais divers :

- Frais pour l'achat de livres dans lesquels les enfants écrivent :
Prévoir une somme de ± 50 € pour l'année scolaire.
- Frais pour les activités sportives et culturelles :
Prévoir une somme de 56 € pour la section maternelle, 70€ pour la section primaire (site VH et site CH).
- Etude du soir :
Van Horenbeeck (P1-P2-P3) : facturation via l'ASBL Eclosion
Chaudron (P4-P5-P6) : facturation via l'ASBL BACO
- Accueil extra scolaire :
 - Section maternelle : facturation via l'ASBL BACO
 - Section primaire VH (P1-P2-P3) : facturation via l'ASBL Eclosion
 - Section primaire CH (P4-P5-P6) : facturation via l'ASBL BACO

Vous trouverez tous les renseignements concernant l'ASBL BACO sur <http://www.labasecooperation.be> (02/644.56.46) et l'ASBL Eclosion sur <http://www.eclosion.be> (0470/470.503)

■ MOBILITE

Pour certains d'entre nous, l'automobile est le meilleur moyen de se rendre à l'école. Différentes possibilités leur sont offertes :

- Une zone de Kiss&Ride est à leur disposition avenue Van Horenbeeck et avenue Chaudron, pour déposer leurs enfants le matin.
- Cette même zone est à leur disposition à l'avenue Chaudron pour les reprendre en fin de journée, pour autant qu'ils disposent d'une carte de sortie.

Pensons aux riverains. Les abords de l'école correspondent à leur environnement quotidien. Leur qualité de vie mérite également d'être respectée, notamment en ne stationnant pas devant leurs entrées de garage.

▪ HORAIRE

Accueil des élèves dès 7h30.

08h30	Début des cours (également pour la section maternelle !)
10h10	Récréation
10h25	Cours
12h05	Fin des cours
13h30	Reprise des cours
15h25	Fin des cours
16h00	Ecole des devoirs sur les deux sites ou accueil temps libre
18h00	Fermeture des deux sites.

Par respect du temps de travail des surveillants, les parents sont invités à venir chercher les enfants pour 18h00 au plus tard.

Au-delà de 18h, chaque 1/4h entamé est pénalisé d'une indemnité de 10€ payable immédiatement au surveillant présent.

MERCI d'avance de déposer votre enfant à l'heure à l'école pour permettre ainsi aux enseignants de commencer les activités avec l'ensemble du groupe classe.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de bon voisinage, les parents automobilistes sont instamment invités à respecter le Code (entrées de garage, double file, trottoirs, ...)

Absences :

A partir de la 3ème maternelle, toute absence doit être justifiée par écrit sur papier libre par les parents auprès du professeur.

Toute absence de plus de 2 jours doit être couverte par un certificat médical à remettre au titulaire. La loi sur l'obligation scolaire n'habilite pas la direction à autoriser l'anticipation ou la prolongation des périodes de vacances.